

# KAIROS – Vents de changement: *L'éducation pour la réconciliation*



## FICHE D'INFORMATION - Québec

Le gouvernement du Québec doit redoubler d'efforts pour mettre en place son programme d'enseignement obligatoire sur les peuples autochtones, de la maternelle à la fin du secondaire, comme le stipule l'appel à l'action 62.i. de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada.

Selon le *Rapport d'avancement sur l'éducation pour la réconciliation*, publié en octobre 2018 par KAIROS Canada, l'engagement pris par le Québec d'élaborer un programme d'enseignement obligatoire sur les peuples autochtones, de la maternelle à la 11<sup>ème</sup> année, a progressé légèrement, passant de la cote «

Beaucoup de travail » à faire en 2016 à « Améliorations nécessaires » en 2018. La cote pour la mise en œuvre de ce curriculum est restée la même, soit « Beaucoup de travail à faire ».

### Qu'a fait le Québec à ce jour?

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Beaucoup de travail à faire	+	Améliorations nécessaires
Mise en œuvre	Beaucoup de travail à faire	=	Beaucoup de travail à faire

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 11<sup>ème</sup> année ■ Traités ■ Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Le Québec s'est engagé publiquement à inclure du contenu autochtone dans son système scolaire, mais il reste encore pas mal de travail à faire pour appliquer intégralement l'appel à l'action 62.i, et ce, même si les peuples autochtones demandent depuis des décennies d'être inclus dans le programme d'enseignement.

Le Québec a revu récemment son curriculum. Même si on y parle maintenant de la question des pensionnats autochtones, la province n'a pas consulté les Autochtones pour ce faire, et on craint qu'il ne subsiste

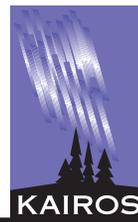
certains biais et inexactitudes. Les traités et les contributions des peuples autochtones sont remarquablement absents, de même que les moments clés de l'histoire de ces peuples dans la province. Les parents et les enseignants se sont engagés publiquement à inclure davantage de contenu autochtone et ont soumis une pétition en ligne demandant des changements dans le curriculum d'histoire de la province.

Le principal reproche que les critiques font au curriculum du Québec est le manque de consultation avec les communautés autochtones pour sa conception.

### Prochaines étapes

- Établir des partenariats pour assurer la collaboration des Autochtones à la conception du curriculum
- Élaborer les contenus de ce programme obligatoire sur les traités, les pensionnats et les contributions des peuples autochtones, pour les élèves de la maternelle à la 11<sup>ème</sup> année, ainsi que de la formation des maîtres, en consultation avec des partenaires autochtones
- Élaborer un guide pédagogique aux approches respectueuses et culturellement appropriées pour

# KAIROS – Vents de changement: *L'éducation pour la réconciliation*



transmettre ces contenus et travailler avec les peuples autochtones

## À propos de la Commission de vérité et réconciliation

La Commission de vérité et réconciliation a été créée pour informer les Canadiens et les Canadiennes sur ce qui s'est passé dans les pensionnats autochtones.

Le 2 juin 2015, la CVR a publié un résumé de son rapport final ainsi que les 94 appels à l'action pour la réconciliation. Le président de la Commission, le juge Murray Sinclair, a conclu que le système des pensionnats autochtones équivalait à un « génocide culturel ». Les appels à l'action couvrent un vaste éventail de problématiques et s'adressent aux gouvernements, aux églises et autres secteurs de la société canadienne.

## Éducation et réconciliation

Dans le résumé de son rapport final, la CVR attribue « les relations difficiles » entre Autochtones et non-Autochtones aujourd'hui au Canada aux « institutions d'éducation et à ce qu'elles ont enseigné, ou n'ont pas enseigné, sur plusieurs générations ». Les Canadiens entendent parler des problèmes des peuples et des communautés autochtones, mais ne savent pratiquement rien de ce qui a causé ces problèmes. Ils ne comprennent pas comment

les politiques et les législations du gouvernement, dont les pensionnats autochtones, sont partie intégrante de cette réalité. Le système d'éducation actuel a failli à la tâche.

Malgré cela, la CVR croit quand même que l'éducation, par son potentiel, « est la clé de la réconciliation » et qu'elle s'avère essentielle pour s'attaquer à cette ignorance historique qui perpétue l'intolérance et le racisme. Comme l'a dit le juge Sinclair, « c'est le système d'éducation qui a contribué à ce problème dans notre pays, nous croyons que c'est le système d'éducation qui nous aidera à nous en sortir ».

## La réponse des gouvernements des provinces et territoires.

Lors de leur rencontre annuelle en juillet 2015, les 13 premiers ministres canadiens ont manifesté leur soutien aux 94 appels à l'action et annoncé qu'ils allaient y répondre dans leurs provinces et territoires respectifs. L'appel à l'action 62.i reprend les recommandations énoncées par la CVR dans son rapport intérimaire de 2012, adressées aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et qui demandaient de travailler avec les peuples autochtones afin d'élaborer des programmes d'enseignement obligatoire pour les écoles sous leurs juridictions. Encouragée

par les progrès déjà réalisés dans l'élaboration de ces curriculum, la CVR rappelle cependant que, pour que cette initiative connaisse un véritable succès, il faudra « un soutien significatif et continu des gouvernements provinciaux et territoriaux ».

## Le premier rapport d'avancement de KAIROS

Depuis la publication des 94 appels à l'action, KAIROS Canada a évalué les provinces et territoires canadiens sur leur engagement public relatif à l'appel à l'action 62.i et sur la mise en œuvre de ces engagements. Lancé en 2016, ce document s'intitule *Vents de changement : un rapport d'avancement des programmes d'enseignement provinciaux et territoriaux sur les peuples autochtones du Canada*). KAIROS a actualisé ce rapport en 2018 pour tenir compte des dernières avancées de chaque province et territoire.

On trouvera le rapport d'avancement et les notes de chaque province et territoire au lien suivant : [kairoscanada.org/windsofchange-report-card](http://kairoscanada.org/windsofchange-report-card).

## À propos des pensionnats indiens

Pendant plus d'un siècle, de la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la fin des années 1990, les enfants autochtones du Canada – certains dès l'âge de 4 ans – ont été retirés de leurs foyers

***Invitation pour la mise en œuvre total de l'appel à l'action #62.i de la CVR***

# KAIROS – Vents de changement: *L'éducation pour la réconciliation*



et de leurs communautés pour être placés en institutions appelées les pensionnats indiens.

Le système des pensionnats indiens comprenait 139 écoles dirigées par les églises et les communautés religieuses en collaboration avec le gouvernement fédéral.

La grande majorité des 150 000 enfants qui ont fréquenté ces écoles ont connu la souffrance et la négligence. La plupart d'entre eux ont été séparés de leurs familles pendant de longues périodes, ils n'étaient pas autorisés à parler leur langue ni à pratiquer leur culture, et on leur apprenait que leurs ancêtres étaient des païens non civilisés. Les abus sexuels, mentaux et physiques, la honte et les privations subies dans les pensionnats indiens continuent d'affecter les générations de survivants, leurs familles et leurs communautés. Remarquablement, malgré des conditions si difficiles, et sans doute comme preuves de leur courage et de leur résilience, plusieurs survivants et leurs descendants ont gardé leur langue et leur culture et continuent de travailler pour la guérison et la réconciliation.

## **Qu'est-ce que la Convention de règlements relative aux pensionnats indiens?**

En 2007, le gouvernement du Canada a mis en place cette Convention de règlements relative aux pensionnats indiens. Cette convention était le résultat du règlement du plus

grand recours collectif de l'histoire canadienne. Les autres parties à ce règlement étaient les survivants et les églises nationales impliquées dans la gestion des pensionnats indiens – l'Église anglicane du Canada, l'Église presbytérienne du Canada, les entités catholiques romaines, et l'Église Unie du Canada. La Convention comprenait:

- L'établissement d'une Commission de vérité et réconciliation (CVR);
- Un paiement forfaitaire pour tous les anciens élèves survivants des pensionnats indiens de juridiction fédérale, et une compensation supplémentaire pour ceux et celles qui y avaient subi des abus physiques et sexuels;
- Des initiatives de guérison; et
- Un fonds pour des projets commémoratifs.

## ***La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones***

La Commission de vérité et réconciliation a considéré la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* comme le « cadre de référence de la réconciliation » au Canada.

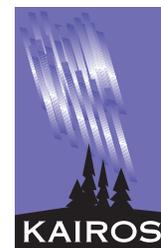
La *Déclaration des Nations Unies* est un instrument international des droits humains qui détermine les normes minimales que les États doivent observer dans leurs responsabilités à l'égard des peuples autochtones.

## **L'appel à l'action 62.i. de la Commission de vérité et réconciliation:**

Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada. »

## **Sources:**

La fondation autochtone de l'espoir; KAIROS Canada; la Commission de vérité et réconciliation; Le Conseil de la fédération.



## **KAIROS:**

Initiatives canadiennes de justice œcuménique  
877-403-8933  
[www.kairoscanada.org](http://www.kairoscanada.org)